

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
PROTÉGER LES ZONES HUMIDES
POUR NOTRE AVENIR COMMUN



Préserver. Valoriser. Inspirer.



Journée mondiale
des zones humides
2 février 2025



camab
Cellule d'animation
sur les milieux aquatiques
et la biodiversité



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

WEBINAIRE D'INFORMATION

25 février 2025

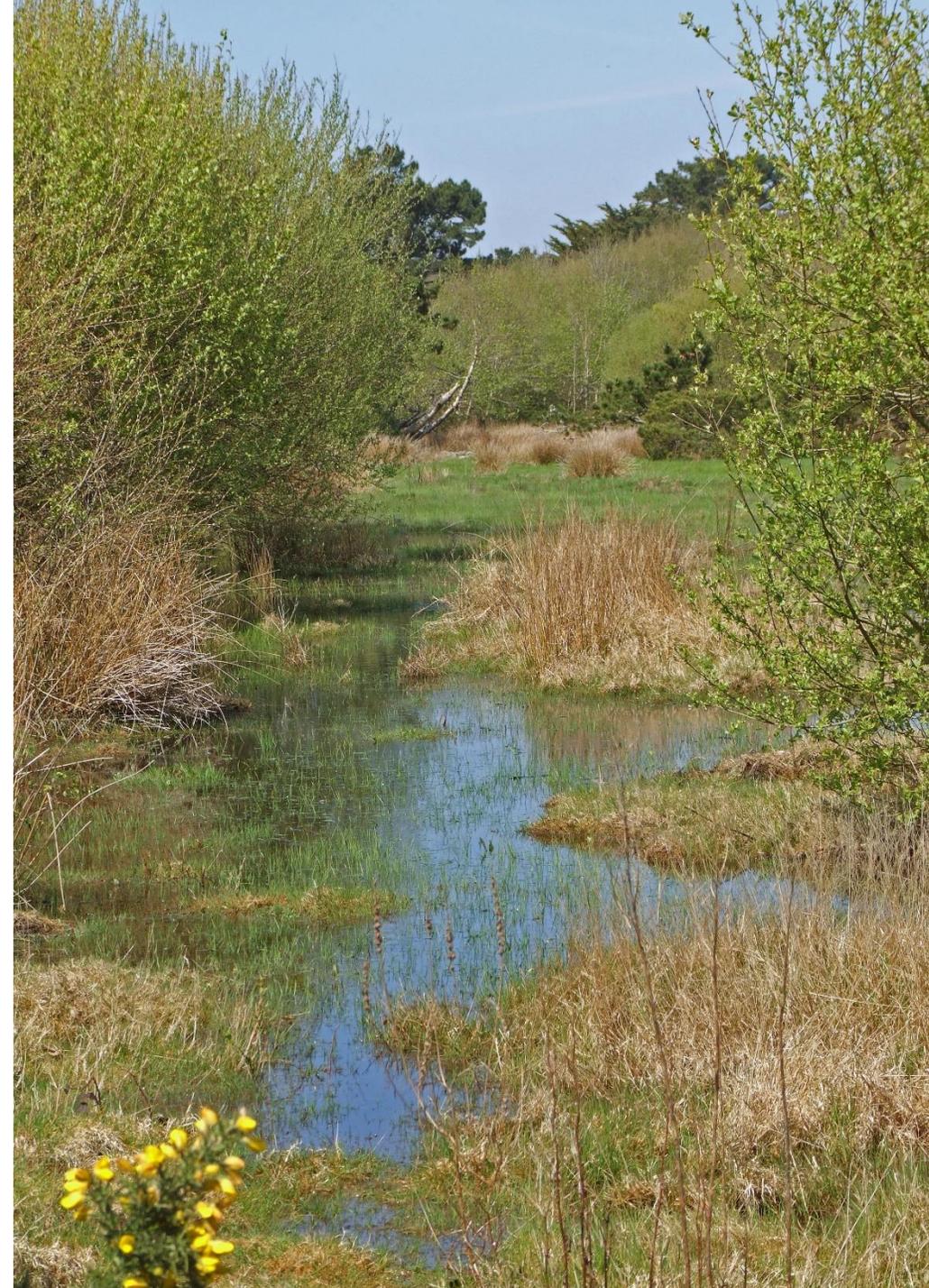


CELLULE D'ANIMATION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ



Depuis 2008, un **partenariat au service des collectivités** finistériennes :

- un **accompagnement technique** des projets de connaissance, de protection, restauration, gestion et valorisation des milieux aquatiques et de la biodiversité,
- la **production de guides** techniques, méthodologiques, et de recommandations départementales,
- des **ateliers** de formation et d'échanges,
- un **groupe départemental milieux aquatiques et biodiversité** : une instance de concertation et d'échanges entre les acteurs.



GROUPE DÉPARTEMENTAL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ

Rôle

Instance de discussion et de partage
Avis et expertise



•DDTM
•DREAL



+ 3 représentants
des territoires



GROUPE DÉPARTEMENTAL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ

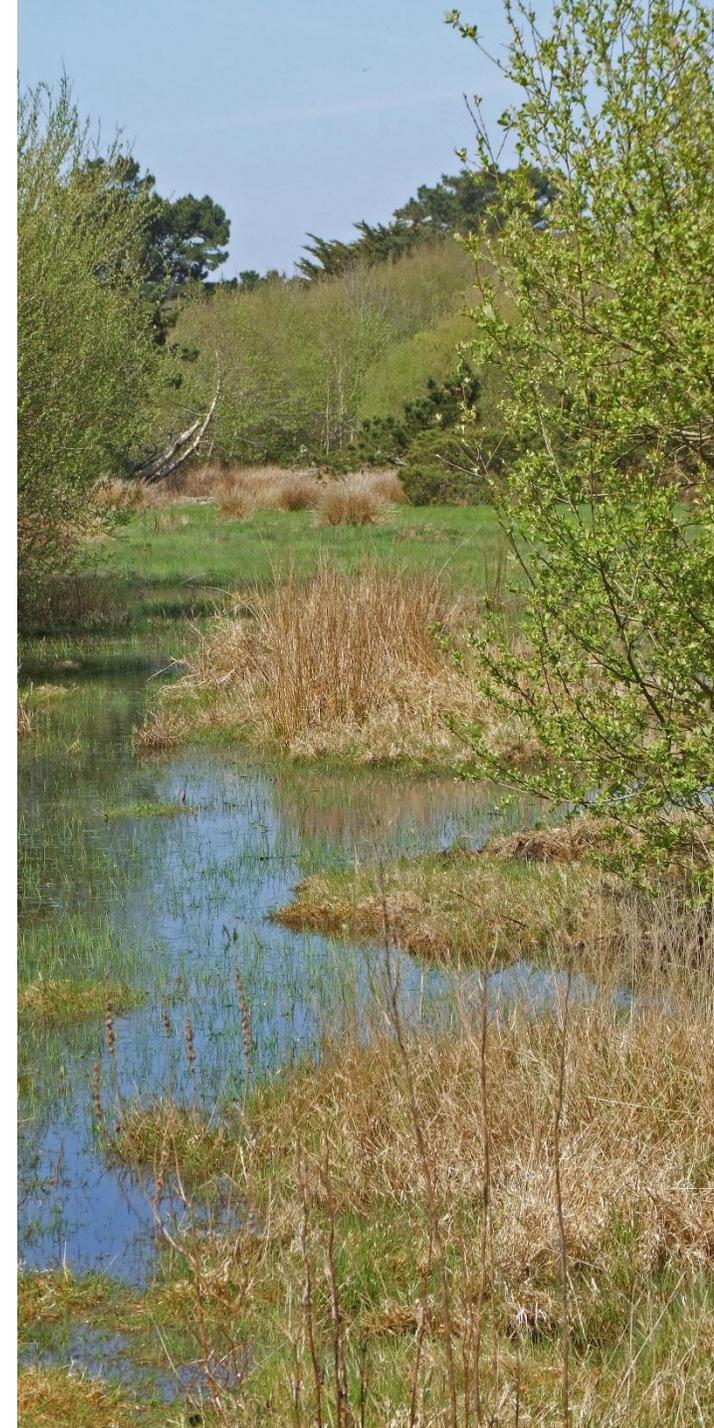
Liste actuelle des représentants des territoires :

- Laurie Gariglio (syndicat de l'Horn)
- Samuel Guichard (Ouesco)
- Nolwenn Le Gac-Tobie (Syndicat de bassin de l'Elorn)
- Sébastien Le Goff (An Dour)
- Vanessa Thorin (Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta)



ORDRE DU JOUR

- 1** Pré-localisation des zones humides estuariennes par télédétection
- 2** Mise à jour de l'inventaire départemental des cours d'eau (DDTM)
- 3** Plateforme d'aide à l'identification de sites de restauration (DDTM)
- 4** Projet « Rivières et zones humides - Guide des bonnes pratiques du riverain finistérien »
- 5** Rappel sur les outils Camab à disposition
- 6** Journées techniques 2025
- 7** Points divers





1

PRÉ-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES ESTUARIENNES PAR TÉLÉDÉTECTION

INVENTAIRE PERMANENT DES ZONES HUMIDES DU FINISTÈRE (IPZH29)

Dernière mise à jour : 07/2024

Mise en ligne GéoBretagne + mise à jour RPDZH

Mise à jour 2025

Remontée des données pour le **10/03/2025**



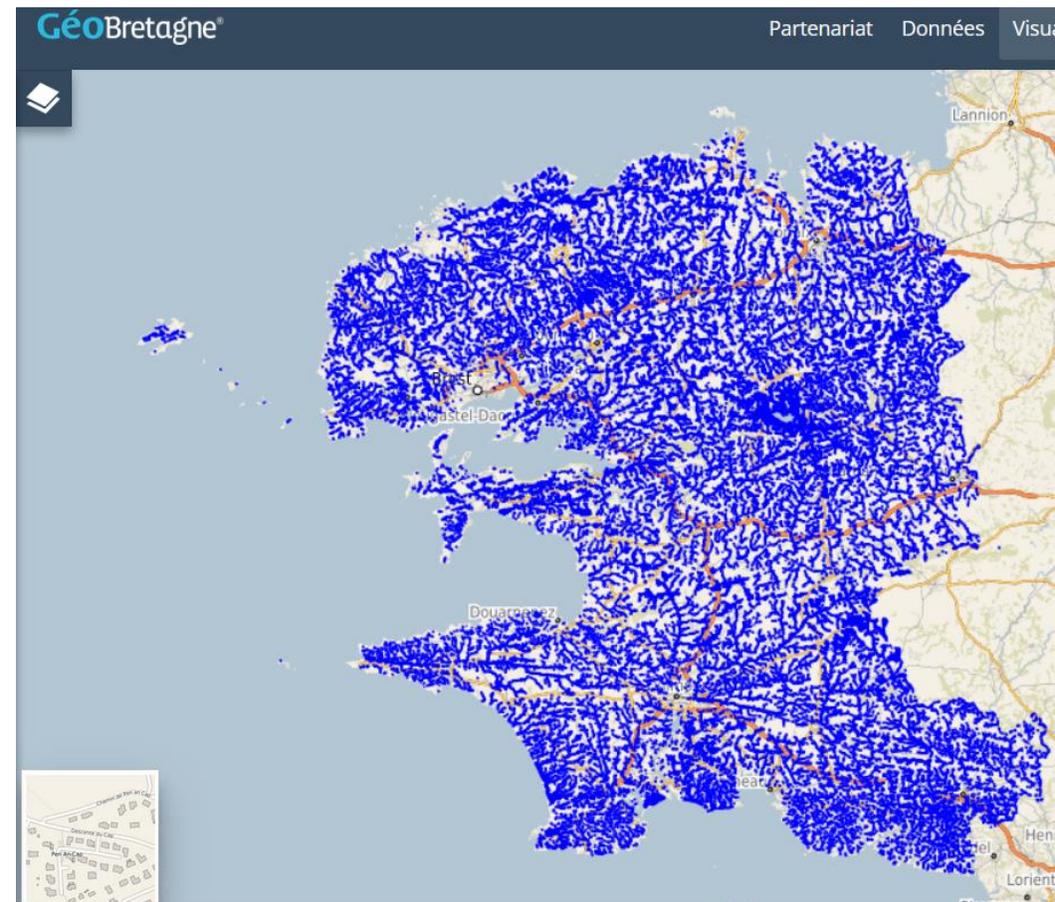
Puis consultation du GDMAB (1 mois)



Intégration SIG



Mise en ligne



9,7 % du Finistère en zones humides effectives (Bretagne : 8,8 %)
16,7 % en zones humides potentielles* (Bretagne : 20,7 %)
Ratio ZHE / ZHP = 58 % (Bretagne : 42 %)

* Agrotransfert Bretagne, 2007

PRÉLOCALISATION DES ZH ESTUARIENNES

Constat partagé :

Les zones humides estuariennes insuffisamment inventoriées et connues

Action engagée :

Approche par télédétection pour avoir un traitement homogène sur le département

Déroulement :

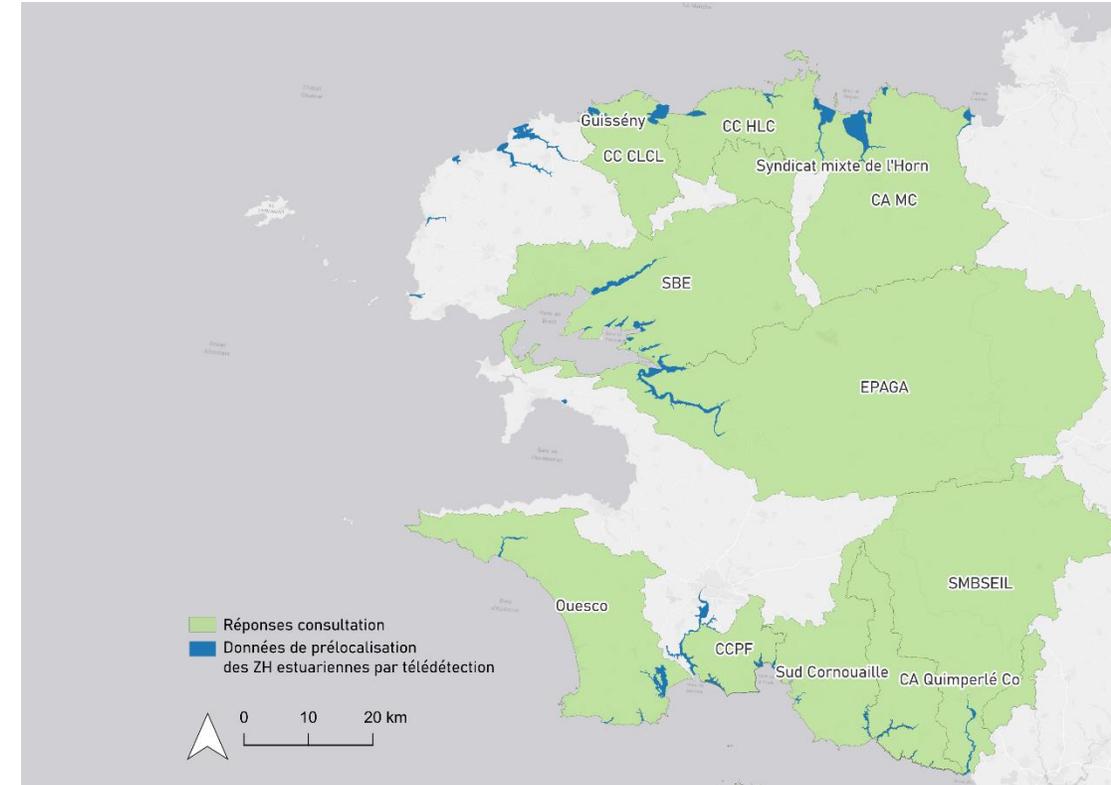
2021 : stage puis poursuite en 2022

2023-2024 : consultations locales (13 retours) + traitements des retours

2025 : diffusion prochaine

Echanges et appui avec :

CBNB, Université Rennes 2, DDTM, opérateurs des territoires



PRÉLOCALISATION DES ZH ESTUARIENNES

La méthodologie déployée :

Etape 1 – Définir les limites estuariennes

Etape 2 – Collecter les images (images satellites Sentinel-2 + BD Ortho)

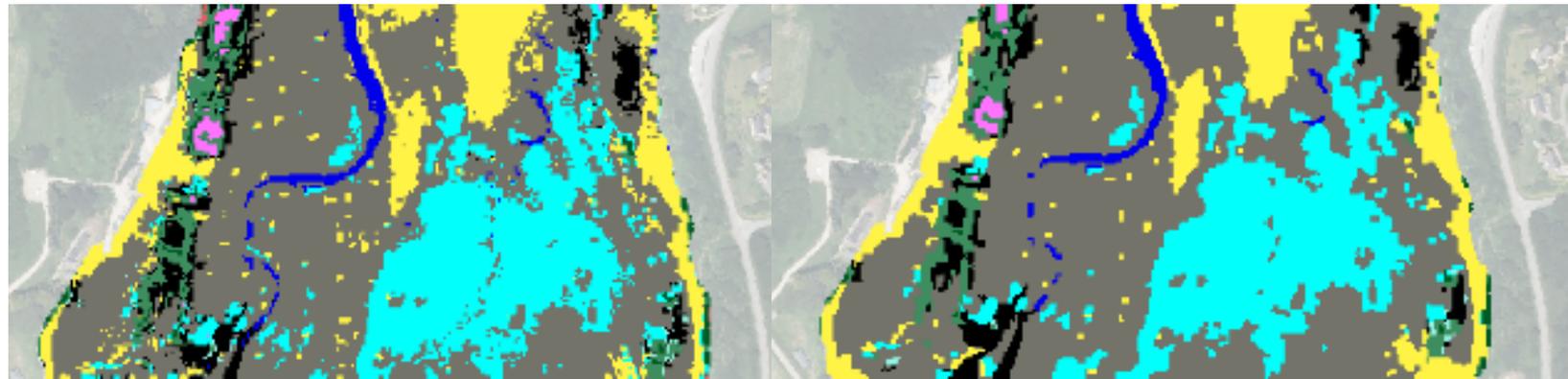
Etape 3 - Préparer la donnée d'apprentissage

Etape 4 – Classifier (algorithme Random Forest)

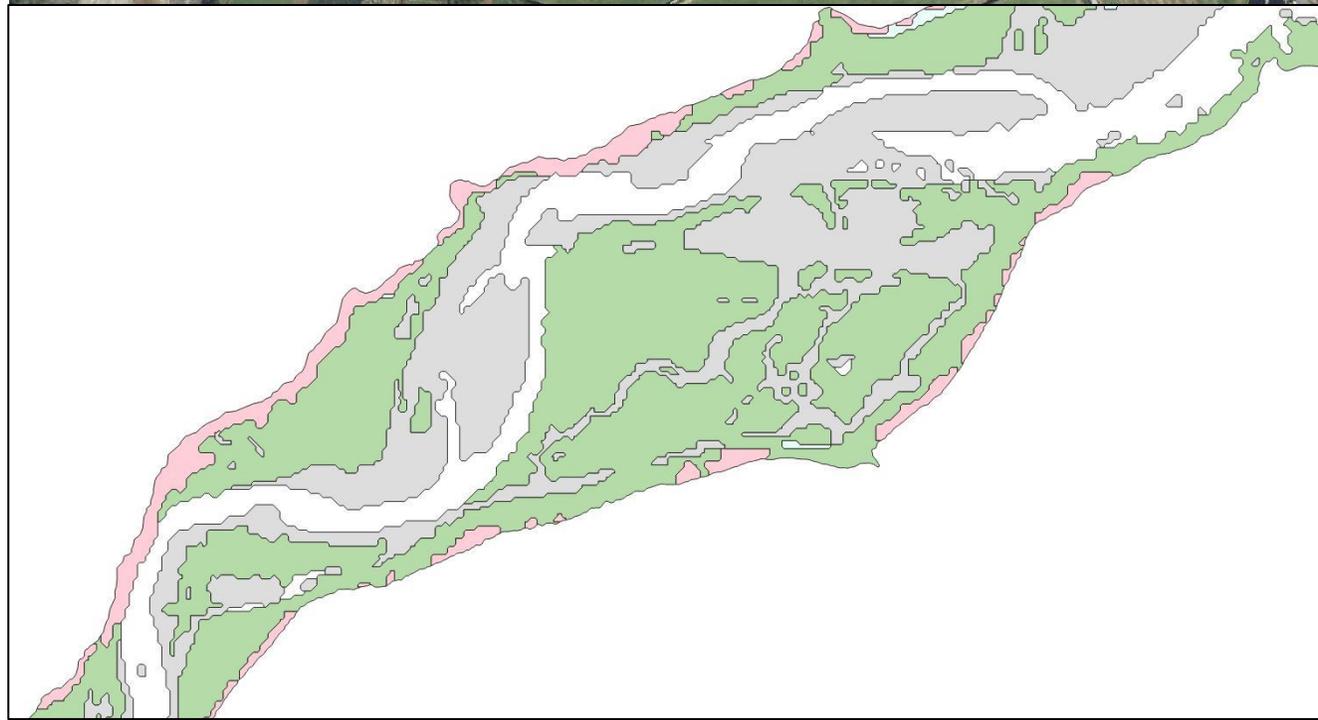
Etape 5 – Post-traitements

Etape 6 – Consultation et traitements des retours

Avant et après tamisage.



*Exemple
Sur le Douron*



- Slikke sans vegetation vasculaire
- Haute Slikke et bas schorre
- Moyen et haut schorre
- Roseliere
- Megaphorbiaie
- Saulaie

PRÉLOCALISATION DES ZH ESTUARIENNES

Traitement des retours :

- Consolidation de la donnée (par exemple : limiter les confusions par le regroupement de classes d'habitat)
- Compléments dans la notice de description (cadre d'application, limites de la méthode et de la donnée)

A retenir :

- **Fiabilité moindre** par rapport aux inventaires de terrain
- 2 jeux de données :
 - IPZH avec les inventaires terrain (ZH effectives)
 - Prélocalisation des zones humides estuariennes par télédétection
- **Niveau de connaissance complémentaire** aux inventaires de terrain existants et **enveloppe d'alerte** utile à la protection des zones humides estuariennes dans les documents de planification et les projets d'aménagement
- Existence de données plus précises sur certains estuaires, en particulier les **cartographies des habitats sur les sites Natura 2000** > à mobiliser en priorité





2

SUIVI DES DEMANDES DE MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES COURS D'EAU (DDTM)

SUIVI DES DEMANDES DE MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES COURS D'EAU

Constat : difficulté, les dernières années, d'une intégration rapide des modifications

La DDTM envisage des **rencontres en bilatéral par bassin versant** pour échanger sur les méthodes de travail et trouver des pistes d'amélioration :

1. Sur l'étape "SIG" : pour une intégration facilitée à l'inventaire
2. Sur l'étape "concertation - validation locale" : dans le but de proposer une procédure clarifiée.



Visualiseur en ligne

Quel besoin de visibilité :

- 1) sur les demandes réceptionnées ?
- 2) sur l'intégration des demandes ?
- 3) est-ce que l'aspect géographique est important ou un tableur Excel serait suffisant ?





3

PROJET DE PLATEFORME D'AIDE À L'IDENTIFICATION DE SITES DE RESTAURATION (DDTM)

AIDE A L'IDENTIFICATION DE SITE DE RENATURATION EN FINISTERE

Rechercher une adresse, un lieu...

Contenu de la carte

- SITES POTENTIELS DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE
 - Sites à potentiel de restauration
 - Cours d'eau busés de l'inventair...
 - Bâti dégradé dans l'espace rural
 - Zones humides potentielles
 - Obstacles perpendiculaires au c...
 - PAOT - Continuité écologique / A...
- SITES POTENTIELS DE COMPENSATION FORESTIER ET AGRICOLE
 - Potentiel de boisement forestier
 - Friches agricoles potentielles
- MESURES DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE (MCE) EXISTANTES
 - Fonds cartographiques

Échelle : 1/58.528

Position du curseur : 192.227,12 - 6.862.756,14 RGF93 - Lambert 93

PRÉFET DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Conception : DDTM 29 - AVRIL 2024
Sources des données : DDTM29, CEREMA, FMA

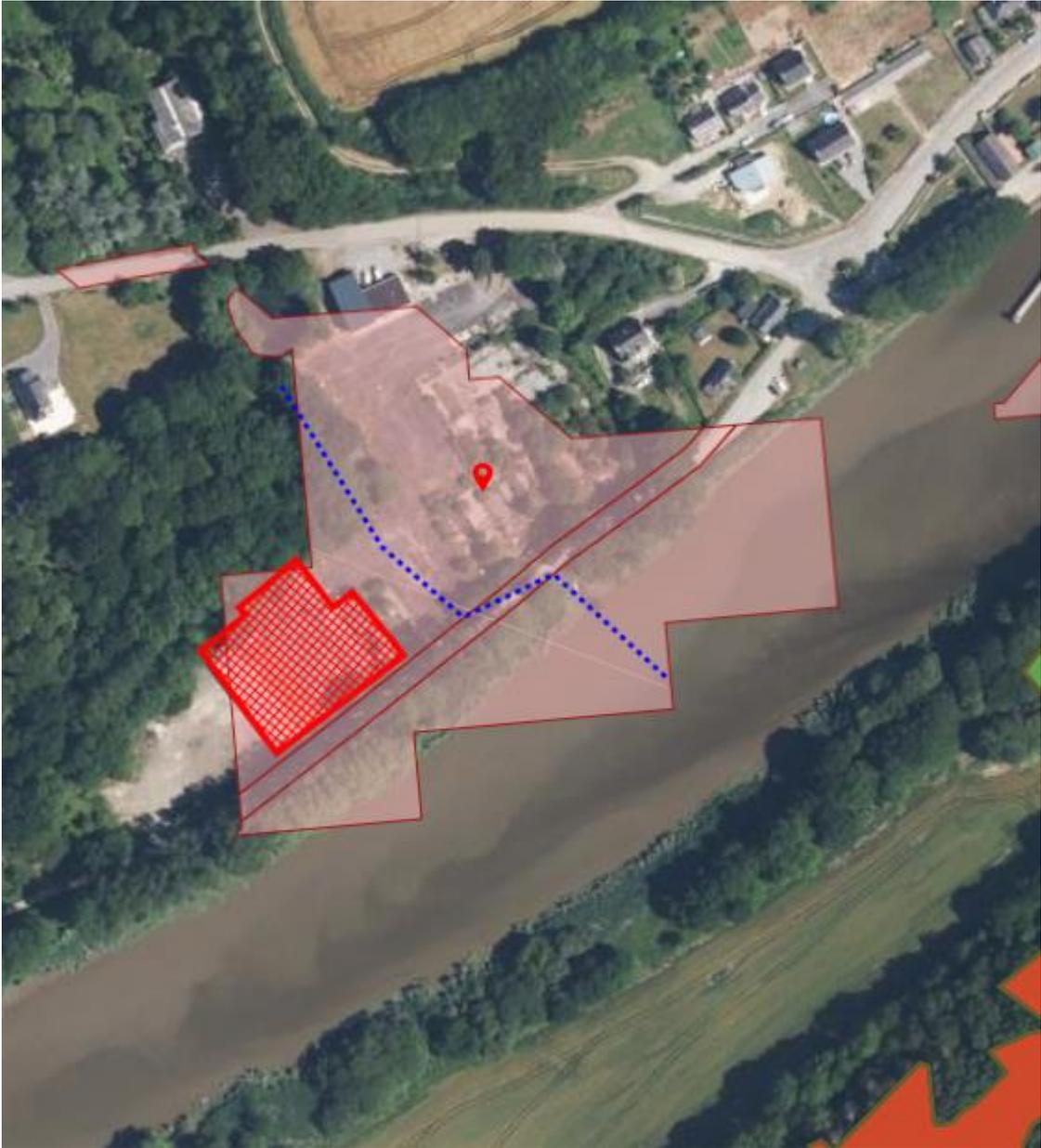
- © Fonds cartographiques IGN

Aujourd'hui, les porteurs de projets ou de démarches de planification (collectivités territoriales) font parfois état de leurs **difficultés à identifier des sites propices à la reconquête de la biodiversité ou, le cas échéant, de sites de compensation de leurs atteintes à l'environnement et aux espaces naturels, agricoles et forestiers**. Il en est de même pour les services instructeurs, prescripteurs de mesures de compensation.

OBJECTIFS - ENJEUX

- ✘ Identifier des sites avec un potentiel de restauration de biodiversité
- ✘ Utilisation dans le cadre de projets « spontanés » ou dans le cadre de mesures de compensation
- ✘ Exploitation dans le cadre de la planification territoriale, notamment de l'urbanisme (SCOT, PLU(i)) : viser le « zéro perte de biodiversité » à une échelle globale et au stade du projet
- ✘ Outil collaboratif, pouvant être alimenté par les remontées des territoires : exploitation des études et inventaires, constatations terrain, remontées au fil de l'eau...
- ✘ Visualiseur utilisant des couches publiées sur différents dépôts (open data → directive Inspire) : téléchargeables et exploitables hors visualiseur
- ✘ Calendrier :
 - ✘ 2024 : première édition
 - ✘ 2025 : « officialisation » de l'outil, publicité auprès des partenaires, possibles ajustements (voire migration sur un autre visualiseur). Début des remontées et alimentation en continu de l'outil.

EXAMPLES





4

PROJET « RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES - GUIDE DES BONNES PRATIQUES DU RIVERAIN FINISTÉRIEN »

PROJET « RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES - GUIDE DES BONNES PRATIQUES DU RIVERAIN FINISTÉRIEN »

Contexte

- Besoin exprimé à plusieurs reprises par les techniciens milieux aquatiques
- Intérêt formulé vis-à-vis d'un outil commun départemental « Guide du riverain » et partagé en groupe départemental

Objectifs :

- Sensibiliser les riverains sur les fonctions des rivières et zones humides
- Favoriser les pratiques permettant le maintien ou l'amélioration de ces fonctions
- Sensibiliser sur la mise en œuvre d'actions de restauration
- Informer sur la réglementation, les droits et devoirs des propriétaires
- Favoriser l'identification des techniciens milieux aquatiques et leurs missions

Principes :

- Brochure accessible vis-à-vis du contenu, pratique
- Format court
- Mise en forme avec illustrations et photos de qualité



PROJET « RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES - GUIDE PRATIQUES DU RIVERAIN FINISTÉRIEN »

Etapas envisagées :

- 
- 1- **Etat des lieux** (janvier à mars 2025)
Interroger le réseau des techniciens, les partenaires sur leurs attentes, idées
Faire un état des lieux des documents existants sur le sujet hors 29
 - 2- **Validation d'un sommaire et du format** (Camab + GDMAB) (avril 2025)
 - 3- **Rédaction** (avril à août 2025)
 - 4- **Relecture et ajustements** (GDMAB - septembre à novembre 2025)
 - 5- **Mise en forme** (décembre 2025)
 - 6- **Diffusion** (JMZH 2026)





5

RAPPEL SUR LES OUTILS CAMAB À DISPOSITION

SITE INTERNET CAMAB

<https://camab.fr/>



BOITE À OUTILS



DEPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

camab

Cellule d'animation
sur les milieux aquatiques
et la biodiversité

SITE INTERNET DÉDIÉ AUX

MILIEUX AQUATIQUES ET À LA BIODIVERSITÉ



AGENDA

Journée mondiale des zones humides - Labellisez vos animations !

01 février 2025

→ Consulter l'évènement

SITE INTERNET CAMAB

<https://camab.fr/cartographie/>

The screenshot displays the CAMAB interactive map interface. On the left, a yellow sidebar contains navigation icons and a 'BOITE À OUTILS' (Tools Box) section. The main map area shows the coastline of Brittany with numerous bay names labeled, such as 'Baie de Kadoran', 'Baie de Roscanvel', and 'Baie de Brezellec'. Yellow location markers are placed across the map, indicating specific points of interest. In the top right corner, there is a dark button labeled 'Filtrer par thématique' (Filter by theme). In the bottom right corner, there is a blue button labeled 'Suggérer une expérience' (Suggest an experience). The top left corner features the logo of the 'DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed' and the 'camab' logo, which includes the text 'Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité'.

PLAQUETTE CAMAB

Diffusée aux collectivités finistériennes

La Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab)

Accompagne les collectivités finistériennes



camab
Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

29
PÊCHE

FORUM
DES MARAIS
ATLANTIQUES

La Camab

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le Département du Finistère, le Forum des Marais Atlantiques et la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont associés par convention depuis 2008 pour accompagner les collectivités finistériennes dans la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité.



À quoi servent les milieux aquatiques ?



Patrimoine paysager et culturel

Ils sont le garant de la qualité paysagère de nos territoires.



Santé et bien-être

Ils servent d'espaces de loisirs, propices à la randonnée, la pêche de loisirs, aux activités nautiques et constituent des îlots de fraîcheur en période estivale...



Amortisseurs du changement climatique

Ils participent à l'adaptation du littoral, atténuent l'intensité des crues et permettent de stocker de l'eau naturellement.



Préservation de la biodiversité

Ils constituent des zones refuges et des habitats indispensables à la reproduction et à la vie de nombreuses espèces animales et végétales.



Qualité et quantité d'eau

Ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau par filtration naturelle et assure le maintien de la ressource en eau potable.



Ressources

Ils permettent la production de ressources (agricoles, sylvicoles, énergétiques...) et le stockage de carbone dans la matière organique du sol.

Quelle aide peut vous apporter la Camab ?

Vous souhaitez répertorier les milieux aquatiques ?

La Camab :

- fournit une méthode pour inventorier les zones humides ;
- mobilise, en cas de litige, des experts pour préciser la délimitation des zones humides ;
- met à disposition les données des inventaires de zones humides et de cours d'eau.

Vous souhaitez restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité ?

La Camab propose :

- un appui technique, des conseils et une expertise dès la phase de définition de votre projet ;
- des guides techniques ;
- des journées de partages d'expériences et de formation.

Vous souhaitez protéger les milieux aquatiques et la biodiversité ?

La Camab propose :

- des recommandations pour une meilleure gestion des milieux naturels ;
- un appui pour mettre en place des actions de concertation et d'appropriation des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- des recommandations pour les documents d'urbanisme.

En chiffres

10 % du territoire finistérien en zones humides.

9 000 km de cours d'eau.

50 000 km de linéaire bocager.

67 % de cours d'eau en bon et très bon état écologique (état 2019).

40 % des rivières à saumon françaises sont finistériennes.

70 % des volumes d'eau prélevés pour la production d'eau potable dans le Finistère le sont en rivière.

GUIDE SUR L'ASSOCIATION DES ACTEURS

Guide sur l'association des acteurs et la planification de processus de dialogue dans les projets environnementaux

2 volets :

1- Des **recommandations méthodologiques** (logique de projet)

2- Des **fiches-outils** pour mettre en œuvre la concertation auprès de différents publics (habitants, élus des territoires...)

Mettre en œuvre le dialogue dans
les projets environnementaux

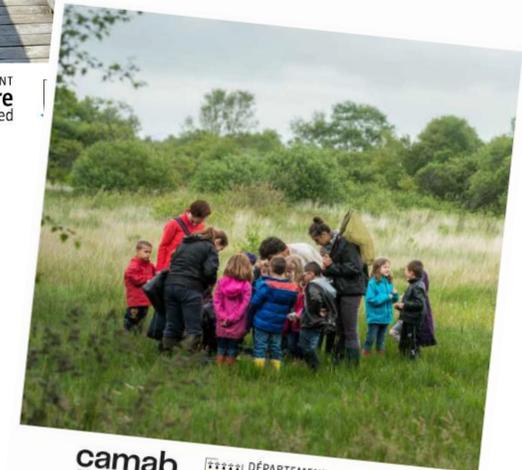
Volet 1 : orientations méthodologiques



camab
Café d'animation
sur les milieux agricoles
et la biodiversité

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Mettre en œuvre le dialogue dans
les projets environnementaux
Volet 2 : des outils mobilisables



camab
Café d'animation
sur les milieux agricoles
et la biodiversité

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed



GUIDE - DOCUMENTS D'URBANISME

Guide des recommandations pour la protection des ZH, cours d'eau et linéaires bocagers dans les documents d'urbanisme

Mise à jour prévue en 2025 :

- Intégration des jeux de données : prélocalisation des ZH estuariennes, pré-localisation nationale des ZH (2023)
- Compléments sur les obligations des SCoT en lien avec le SRADDET
- Compléments sur la façon de prévoir des espaces de restauration des milieux
- Option à étudier pour l'intégration de la donnée de prélocalisation dans les règlements

Mise à jour 2025

Volonté d'avoir une **diffusion ciblée** des recommandations



GROUPE D'APPUI A LA RESTAURATION

Lancement 09/2024

Origine :

Besoin de **sécuriser les projets complexes** de restauration des milieux aquatiques et humides.

Objectifs :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage dès l'émergence des projets
- Partager les réflexions, mutualiser les avis et compétences

Différents volets sont concernés :

- le volet technique et scientifique (hydrologie, hydromorphologie, écologie, paysage, itinéraires techniques, dimensionnement, suivis à mettre en œuvre...);
- le volet réglementaire ;
- la concertation à envisager ;
- les financements.

Différents partenaires mobilisables



AUTRES PUBLICATIONS



Guide sur la restauration des zones humides de Bretagne

> Sous forme de carnets

Méthodologie de projet



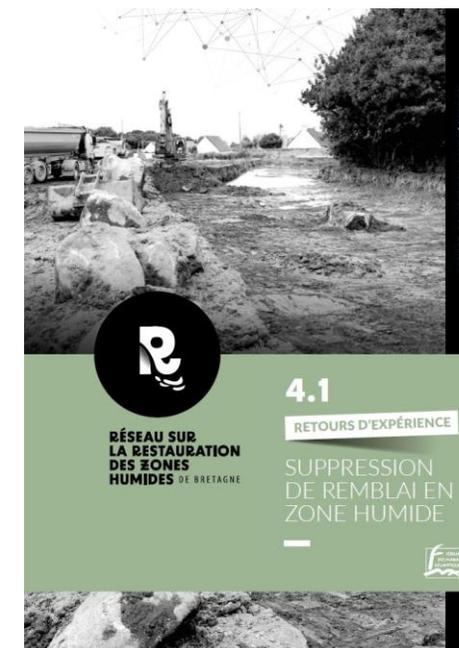
Itinéraires techniques



Indicateurs et protocoles de suivi



Retours d'expériences



<https://rerzh.forum-zones-humides.org/ressources-et-outils/carnets-methodologiques-et-techniques-2/>



6

JOURNÉES TECHNIQUES 2025

JOURNÉES TECHNIQUES 2025

3 propositions en cours de calage :

15 mai 2025 :

Matinée en salle : intervention de Mikaël Le Bihan (OFB, direction régionale)

- Le bois en rivière et la restauration des cours d'eau : principes et cadres d'application
- Réflexions/Points de vigilance/Objectiver son avis technique sur des aménagements visant le stockage et l'infiltration de l'eau sur les bassins versants
- Point d'information rapide sur les formations et outils pour dimensionner les projets de restauration des cours d'eau

Après-midi sur le terrain : visites des travaux de restauration de la rivière de Pont-l'Abbé (Samuel Guichard, SAGE Ouesco)

Novembre 2025 :

Matinée en salle : retour sur les atlas socio-culturels bretons et échanges sur la place des associations dans la mise en œuvre des projets

Après-midi sur le terrain : visites de 3 sites : restauration de la continuité, effacement de plan d'eau et restauration de ZH + cours d'eau, reméandrage de cours d'eau (Olivier Robin, EPAB)

2nd Semestre 2025 :

Restitution de « l'état des lieux et diagnostic des ouvrages estuariens » porté par BGM (restitution, opérationnalité et temps d'échanges).

Format à définir (webinaire, en salle, combiné à une visite de site... ?)



7

POINTS DIVERS

POINTS D'ACTUALITÉS

BCAE 2 : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales - Protection des zones humides et des tourbières

→ Zonage à partir de 2 couches :

- les **zones humides effectives** du référentiel RPDZH classées **en zone Ramsar** ;
- les **habitats tourbeux** identifiés dans le référentiel RPDZH (les 6 habitats de la directive Habitats-Faune-Flore qui se réfèrent aux milieux tourbeux et qui sont présents sur les **sites Natura 2000**).

→ Un porter à connaissance début août suivi de consultation avec les acteurs agricoles (identification et remontée de zonages litigieux) puis finalisation d'une cartographie nationale

→ Une **entrée en vigueur le 1er janvier 2025**

→ Exigences associées :

- interdiction de remblais et de dépôt
- interdiction de nouveaux réseaux de drainage en zones humides
- les travaux sur les anciens drainages resteront autorisés. En l'absence de recensement des anciens drainages, une procédure de régularisation est ouverte (octobre/novembre) pour les exploitants qui n'auraient pas déclaré d'anciens drainages
- pour les tourbières : interdiction de prélèvement et de brûlage, sauf dérogation prévue dans le cadre des documents de gestion.

POINTS D'ACTUALITÉS

Proposition de Loi Duplomb-Menonville

Visant à revenir au caractère cumulatif des critères pédologique et floristique permettant de qualifier les zones humides

➤ Rejet de la modification

! Mais à suivre !

Une alternative proposée : intégrer la notion de zone humide fortement modifiée

« Une zone humide, telle que définie à l'article L. 211-1, est considérée comme fortement modifiée dès lors que l'usage qui en est régulièrement fait ne lui permet plus d'assurer l'essentiel des fonctions écosystémiques spécifiques caractérisant les zones humides. »

Extraits de la note d'accompagnement de l'amendement :

*Les conditions et critères pour caractériser les zones humides fortement modifiées et l'articulation avec la législation sur l'eau seront déterminées plus précisément **par décret**.*

La rubrique « zone humide » de la nomenclature IOTA ne serait pas appliquée pour tout IOTA nouveau (extension de bâtiment agricole, urbanisation sur une friche polluée, etc.) qui s'implanterait sur ces zones, dispensant les porteurs de projets des études de caractérisation de la zone humide et des impacts et de l'application pour cette rubrique, de la séquence Éviter – Réduire - Compenser.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

camab
Cellule d'animation
sur les milieux aquatiques
et la biodiversité

